



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

<b>DIRECTION DES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT</b>  <b>Bureau des finances communales</b>	<b>ARRÊTÉ N° HC 163 /DIE du 09 MARS 2020</b>  <b>Relatif aux décisions prises par le comité des finances locales dans sa séance plénière du 21 février 2020</b>
---	---

**Le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment son article 52 ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française et notamment son article 9 ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1054/DIE du 24 juin 2014 portant désignation des membres du comité des finances locales de la Polynésie française modifié par l'arrêté n° HC 635/DIE du 9 août 2018;
- Vu** l'arrêté n° HC 82/DIE du 4 mars 2019 relatif aux décisions prises par le comité des finances locales dans sa séance du 22 février 2019 ;

**Considérant** les décisions prises par le comité des finances locales lors de la réunion plénière du 21 février 2020 ;

# ARRÊTE

## Chapitre 1 : Bilan du Fonds intercommunal de péréquation – exercice 2019

### Article 1<sup>er</sup> :

Le bilan de l'exercice 2019 du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) est approuvé, le compte administratif est joint en annexe 1 du présent arrêté.

## Chapitre 2 : Les ressources du Fonds intercommunal de péréquation – exercice 2020

### Article 2 :

Le montant des ressources 2020 du Fonds intercommunal de péréquation, retracé dans le tableau ci-après et exprimé en F.Cfp, est approuvé :

RECETTES		
<b>PREVISION DE L'EXERCICE</b>	Quote-part Polynésie française	17 320 853 240
	Régularisation compte administratif 2018 - PF	929 993 191
	DTIC Etat	1 080 572 792
	Subvention État	804 015 246
	Total contributions Polynésie française et Etat	20 135 434 469
	Résultat cumulé 2019 (trésorerie au 31/12/2019)	12 245 644 587
	<b>TOTAL</b>	<b>32 381 079 056</b>

## Chapitre 3 : Les dépenses du Fonds intercommunal de péréquation – exercice 2020

### Paragraphe 1 : Les dotations non affectées

#### Article 3 :

Les dotations non affectées en fonctionnement et en investissement au titre de l'année 2020 s'élèvent à la somme de **17 062 607 154 F.Cfp**. Elles sont réparties conformément à l'annexe 2 du présent arrêté.

## Paragraphe 2 : Les dotations annuelles

### Article 4 :

La programmation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement des dotations annuelles du volet « **Incendie Secours** », pour un montant de **82 971 799 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

INCENDIE - SECOURS - DOTATIONS ANNUELLES - EXERCICE 2020		
Intitulé de l'opération	Taux de financement FIP	Programmations 2020
Entretien du réseau de commandement IDV	100%	4 746 709
Location relais TDF IDV	100%	5 572 371
Entretien du réseau de commandement ISLV	100%	5 662 800
Location relais TDF ISLV	100%	2 694 919
Frais de liaison ADSL	100%	95 000
Interventions non programmables sur le réseau de commandement - renforcement IDV/ISLV	100%	1 000 000
Affrètement de l'hélicoptère bombardier d'eau	100%	3 600 000
Equipped de centres incendie-secours en matériels de liaison CTA et informatique	100%	9 900 000
Assistance du système d'alerte au tsunami (réparation)	100%	6 000 000
Provision formation sapeurs pompiers volontaires	100%	4 000 000
Maintenance du matériels de liaison et des système d'exploitation des CTA	50% (Vocation communal) 100% (Vocation interco)	5 700 000
Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale	80%	34 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>82 971 799</b>

### Article 5 :

La programmation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement au titre du remboursement des **frais de transport et de déplacement exposés par les membres élus** en qualité de représentants des communes et des syndicats de communes au comité des finances locales de la Polynésie française à l'occasion des réunions de ce comité est fixée à **500 000 F.Cfp**.

### Article 6 :

La programmation 2020 des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour la dotation annuelle relative aux « **Études préalables** », est adoptée de la manière suivante :

	AE 2020	CP 2020
<b>Etudes préalables</b>	250 000 000 F cfp	75 000 000 F cfp

### Paragraphe 3 : Les dotations affectées

#### Article 7 :

La programmation approuvée par les membres du comité des finances locales porte sur un **total de 39 opérations** et un montant d'autorisation d'engagement de **1 070 929 361 F.Cfp**.

#### Article 8 :

La programmation du volet « **Incendie-Secours** », pour un montant d'autorisation d'engagement de **141 152 946 F.Cfp** est adoptée, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Faaa	Acquisition de 155 poteaux d'incendie	37 184 977	50 %	18 592 488
Faaa	Acquisition d'un véhicule sanitaire tout terrain	16 390 000	50 %	8 195 000
Hitiāa O Te Ra	Acquisition d'un bateau de sauvetage	6 923 405	50 %	3 461 703
Moorea-Maiao	Acquisition de 2 jet-ski pour le SIS	11 250 000	50 %	5 625 000
Papeete	Acquisition d'un fourgon pompe tonne léger (FPTL)	34 774 000	50 %	17 387 000
Pirae	Acquisition d'un véhicule léger de première intervention (VLPI)	14 500 000	75 %	10 875 000
Pirae	Acquisition d'un véhicule léger tout terrain (VLTT)	5 600 000	50 %	2 800 000
Talarapu-Ouest	Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	24 998 799	40 %	9 999 520
Teva I Uta	Acquisition d'un véhicule léger tout terrain (VLTT)	6 300 000	50 %	3 150 000
Nuku-Hiva	Acquisition d'un camion rural moyen	46 136 612	50 %	23 068 306
Huahine	Acquisition d'un véhicule tout usage (VTU)	5 450 000	50 %	2 725 000
Huahine	Acquisition d'un kit incendie pour le CIS	2 566 371	50 %	1 283 186
Tumaraa	Audit technique du centre d'incendie secours	3 206 867	100 %	3 206 867
Hao	Fourniture, installation et mise en service d'une sirène d'alerte tsunami P600 avec alimentation solaire pour Hereheretue	3 821 959	100 %	3 821 959
Hao	Fourniture, installation et mise en service d'une sirène d'alerte tsunami P600 avec alimentation solaire en remplacement pour Amanu	2 873 784	100 %	2 873 784

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Makemo	Acquisition d'un kit incendie modulaire	4 508 000	100 %	4 508 000
Makemo	Acquisition d'un bateau de reconnaissance et de sauvetage (BRS) et de sa remorque de transport pour le centre d'incendie et de secours de Makemo	18 100 001	100 %	18 100 001
Rangiroa	Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les sapeurs pompiers volontaires	2 960 267	50 %	1 480 134
		Montant opération		AE 2020 programmées
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>247 545 042</b>		<b>141 152 946</b>

### Article 9 :

La programmation du volet « **Acquisition de matériels informatiques et de logiciels** », pour un montant d'autorisation d'engagement de **8 600 000 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Papeete	Acquisition logiciel comptabilité et finance	15 532 860	32,19 %	5 000 000
SIVMTG	Renouvellement de matériels informatiques et de logiciels	4 500 000	80 %	3 600 000
		Montant opération		AE 2020 programmées
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 032 860</b>		<b>8 600 000</b>

### Article 10 :

La programmation du volet « **Projets intercommunaux** », pour un montant d'autorisation d'engagement de **48 171 889 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
SPC.PF	Programme promotion de l'institution communale pour 2020 - Financement des actions de promotion relatives aux grands dossiers communaux	7 384 000	80 %	5 907 200
SPC.PF	Programme formation des élus 2020	17 204 000	80 %	13 763 200
SPC.PF	Conduites d'opération, études et maîtrise d'œuvre liées à l'eau potable pour 2020	35 626 861	80 %	28 501 489
		Montant opération		AE 2020 programmées
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>60 214 861</b>		<b>48 171 889</b>

**Article 11 :**

La programmation du volet « **Constructions scolaires** » pour un montant d'autorisation d'engagement de **826 305 006 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Tubuai	Construction de 2 passages couverts du groupement scolaire de Mataura	6 380 945	95 %	6 061 898
Hitiaa O Te Ra	DTIC - Travaux de réparation sur les établissements scolaires	34 072 234	95 %	32 368 622
Punaauia	DTIC - Phase 2 du désamiantage et démolition de l'école 2 + 2 = 4	100 000 000	95 %	95 000 000
Taiarapu-Est	Etudes préalables à la reconstruction de l'école OHI TEI TEI	58 915 754	80 %	47 132 603
Bora Bora	DTIC - Travaux de construction de l'école primaire de Faanui	393 200 402	95 %	373 540 382
Maupiti	DTIC - Reconstruction de 2 classes à l'école élémentaire de Maupiti	69 680 223	95 %	66 196 212
Tahaa	DTIC - Travaux de rénovation de la toiture et plafond de l'école primaire de Matie Roa sis à Haamene à Tahaa	9 195 179	95 %	8 735 420
Tumaraa	Audit technique des établissements scolaires du premier degré	11 121 528	100 %	11 121 528
Manihi	Etudes préalables à la réalisation de l'opération de reconstruction de l'école primaire de Manihi	48 253 364	80 %	38 602 691
Napuka	DTIC - Reconstruction de l'école de Tepoto Nord	155 311 210	95 %	147 545 650

	Montant opération	AE 2020 programmées
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>886 130 839</b>	<b>826 305 006</b>

**Article 12 :**

La programmation du volet « **Environnement** », sous-volet « **Alimentation en eau potable** » pour un montant d'autorisation d'engagement de **26 719 751 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Papeete	DTIC - Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable	20 000 000	80 %	16 000 000
Nuku-Hiva	DTIC - Optimisation des outils de relève pour le service de l'eau - Tranche 2	16 717 526	50 %	8 358 763
Tahaa	Remise aux normes du site de production d'eau potable de Hurepiti	4 721 976	50 %	2 360 988
		<b>Montant opération</b>		<b>AE 2020 programmées</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41 439 502</b>		<b>26 719 751</b>

**Article 13 :**

La programmation du volet « **Energies renouvelables** », pour un montant d'autorisation d'engagement de **18 511 950 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Arue	Installation d'équipements photovoltaïques dans les écoles de Ahutoru élémentaire, Tamahana élémentaire et Tamahana Maternelle	21 000 000	80 %	16 800 000
Rangiroa	Audit - Diagnostic énergétique des bâtiments communaux de Tikehau	1 711 950	100 %	1 711 950
		<b>Montant opération</b>		<b>AE 2020 programmées</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 711 950</b>		<b>18 511 950</b>

**Article 14 :**

La programmation du volet « **Véhicule pour la restauration scolaire** », pour un montant d'autorisation d'engagement de **1 467 819 F.Cfp** est adoptée conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Opération	Montant opération	Taux	AE 2020 programmées
Punaauia	Acquisition d'un fourgon aménagé pour le service de la restauration scolaire	4 892 732	30 %	1 467 819
		<b>Montant opération</b>		<b>AE 2020 programmées</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 892 732</b>		<b>1 467 819</b>

## Paragraphe 4 : Reliquat des crédits de paiement après programmation

### Article 15 :

Les crédits non affectés à l'issue des programmations s'élèvent à **13 198 721 295 F.Cfp**. Ces crédits sont placés dans l'enveloppe « **Reliquat après programmation** ».

## Chapitre 4 : Budget du Fonds intercommunal de péréquation

### Article 16 :

Le budget primitif 2020 du Fonds intercommunal de péréquation est arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF DU FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION EXERCICE 2020				
RECETTES		DEPENSES		
PREVISION DE L'EXERCICE	Quote-part Polynésie française	17 320 853 240	Dotation non affectées	17 062 607 154
	Régularisation compte administratif 2018 - PF	929 993 191	- DNA fonctionnement	13 156 091 782
	DTIC Etat	1 080 572 792	- DNA investissement	3 906 515 372
	Subvention État	804 015 246	Dotation annuelle	158 471 799
	Total contributions Polynésie française et Etat	20 135 434 469	- Incendie secours	82 971 799
			- Études préalables procédure hors CFL (30% de la programmation)	75 000 000
			- Frais de déplacement des membres du CFL	500 000
	Résultat cumulé 2019 (trésorerie au 31/12/2019)	12 245 644 587	Dotations affectées crédits de paiement	1 961 278 808
			- CP 2020 - Opérations 2009-2019	1 640 000 000
			- CP 2020 - Opérations 2020 (30% de la programmation)	321 278 808
TOTAL	32 381 079 056	Reliquat après programmation	13 198 721 295	
		TOTAL	32 381 079 056	

RESULTAT 2020 PREVISIONNEL	
Résultat cumulé 2019 (trésorerie au 31/12/2019)	12 245 644 587
Résultat 2020 (recettes - dépenses)	953 076 708
Résultat cumulé 2020 (trésorerie au 31/12/2020)	13 198 721 295
Trésorerie "libre d'engagement"	6 970 425 495

## Chapitre 5 : Programmation complémentaire exceptionnelle

### Article 17 :

Les membres du comité des finances locales, réunis en séance plénière, valident, à titre exceptionnel, la programmation des opérations ci-après listées, **sous réserve d'une instruction favorable issue de l'examen technique à porter, à chacun des six dossiers, par les services compétents de l'État et du Pays.**

Ces dossiers ont initialement fait l'objet d'une irrecevabilité pour incomplétude, à la date limite mentionnée dans l'appel à projets, complétés cependant à la date du 31 décembre 2019. Ces derniers n'ont donc pas été instruits techniquement.

Les dossiers instruits favorablement verront leur programmation confirmée ainsi que le montant des autorisations d'engagement programmées qui pourra être modifié, à l'issue de l'instruction technique, par rapport à celui demandé.

De facto, le budget primitif 2020 sera modifié pour intégrer un abondement de crédits de paiement à hauteur de 30% du montant total programmé. Les membres du comité des finances locales ainsi que les maires seront informés de l'issue de l'instruction de chacun des dossiers et de la programmation finale en ressortant.



Commune	Volet sollicité	Opération	Montant opération	Taux	AE demandées
Faaa	Cimetière	Aménagement de caveaux et enfeus - Tranche 2 - Phase 1	84 811 541	30 %	25 443 462
Bora Bora	Construction scolaire du 1er degré	Travaux d'extension de l'école maternelle de Namaha 1 ( 4 nouvelles classes, d'un bloc sanitaire et d'une salle de stockage)	200 852 885	95 %	190 810 241
Tumaraa	AEP - Travaux	Mise en place de dispositifs de comptage, de régulation et de sectorisation sur le réseau hydraulique	14 999 993	44 %	6 637 165
Fakarava	Construction scolaire du 1er degré	Reconstruction de l'école de Raraka commune associée de Fakarava	149 488 240	95 %	142 013 828
Takaroa	Incendie secours - Equipements	Acquisition d'un module de première intervention - caserne de Takapoto	18 046 834	100 %	18 046 834
Takaroa	Incendie secours - Equipements	Acquisition d'un module de première intervention - caserne de Takaroa	18 046 834	100 %	18 046 834

		Montant opération	AE demandées
<b>TOTAL GENERAL</b>		486 246 327	400 998 364

## Chapitre 6 : Règlement intérieur du comité des finances locales

### Article 18 :

Le règlement intérieur du comité des finances locales modifié est présenté en annexe 3 du présent arrêté.

## Chapitre 7 : Voies et délais de recours

### Article 19 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au Journal officiel de la Polynésie française. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Le Haut-commissaire de la République en  
Polynésie française



*D. Sorain*

**Dominique SORAIN**